DÉPARTEMENT DU TARN

MAIRIE
DE
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
81140

TEL : 05 63 33 10 18

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE MONTMIRAL
Séance du 15 septembre
Début de séance 20h30 – Fin de séance 23H00

L'an deux mille vingt-six le quinze septembre deux mille vingt six à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Maire de la Commune.
Date de la convocation : 08/09/2026 Date d'affichage : 08/09/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 13 Votants : 14
SALVADOR Paul - DANGLES Pierre - BERLIC Gisèle - MALET Christian - MESNIER Didier – GAYREL Serge – RAUCOULES Céline – BOWE Philippa – CUGUILLERE Patrice - MEDINA Stéphane – ALZIEU Laurence – ANDRIEU Virginie BOSC Frédéric
Absente sans procuration : Jeanne BODEN
Absente avec procuration : Anne CAMELET donne pouvoir à Céline RAUCOULES

Secrétaire de séance : Didier MESNIER

PANNEAU D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire inscrit à l'ordre du jour la question des panneaux d'affichage communaux.

La discussion porte sur le financement de ces panneaux. Une première proposition consistait à inscrire cette dépense au budget 2027. Au cours des échanges, il est convenu de tenter la réalisation de ce projet dès l'année en cours. Toutefois, il est constaté qu'aucune ligne budgétaire n'est actuellement inscrite au budget 2026 pour cette opération.

Le Conseil Municipal prend acte de cette situation et convient d'examiner les possibilités de financement pour la réalisation des panneaux d'affichage en 2026.

Vente du chemin d'Estaviale — propriété de M. et Mme DAGGET (parcelles AS212, AS211, AS208 et AS203)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de vente du chemin d'Estaviale portant sur les parcelles AS212, AS211, AS208 et AS203, situées sur la propriété de M. et Mme DAGGET. Il rappelle le contexte : le chemin va de route à route et constitue une voie d'intérêt intercommunal à départemental passant en dessous de leur maison.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une voie traversante que l'on ne vend pas habituellement. Le chemin avait été déplacé. La demande de rachat constitue une dérogation aux pratiques habituelles. Il souligne qu'il convient de ne pas préjuger de l'intérêt municipal de ce chemin dans les années à venir.

M. Frédéric BOSC indique que cette vente pourrait être défavorable aux exploitants agricoles qui ont des obligations de traitements phytosanitaires nécessitant l'accès par ce chemin.

M. Pierre DANGLES rappelle qu'un précédent existe : lors du rachat initial, le chemin avait été acheté dans son intégralité. Il souligne que la vente nécessite une enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Résultat du vote :

Pour : 1 (M. Frédéric BOSC)

Contre : 12

La proposition de vente du chemin d'Estaviale est donc rejetée par le Conseil Municipal.

Achat de la parcelle B1087 située chemin de Polverel — Indivision Edler/Belison — par acte administratif

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la question de l'achat de la parcelle B1087, située chemin de Polverel, appartenant à l'indivision Edler/Belison, par acte administratif.

La Mairie est interrogée sur son accord pour l'achat de cette parcelle pour un montant de 15 €.

Le débat est différé par manque de clarté sur les conditions de l'opération. Le Conseil Municipal convient de reprendre ce point lors d'une prochaine séance après obtention des informations complémentaires nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Risque d'éboulement sur la place de l'Église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une intervention relative à un bâtiment situé à proximité de la place de l'Église, présentant un risque d'éboulement. Des précautions ont été prises pour assurer la sécurité des passants. Le Conseil Municipal prend acte de ces mesures.

« Les Plus Beaux Villages de France »

Mme Laurence ALZIEU présente le compte rendu de la réunion du réseau « Les Plus Beaux Villages de France » à laquelle ont également assisté Jeanne BOBEN et Céline XIFRA

Les recommandations de l'expert insistent sur la nécessité d'améliorer l'entrée du village et son environnement paysager. Une réunion est programmée le 25 septembre 2026 à 10h avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). L'association « Arbres & Paysages Tarnais » pourrait apporter des conseils en matière de plantation.

Il est par ailleurs constaté que le nombre de panneaux à l'entrée du village est excessif : cinq panneaux pourraient être supprimés. Une amélioration de la signalisation des parkings est également recommandée.

Le Conseil Municipal prend acte de ces recommandations et convient d'examiner les propositions à l'issue de la réunion du 25 septembre.

Maison d'Assistante Maternelle (MAM) — Avancement du projet

Mme Gisèle BERLIC, en charge du suivi du projet, informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de création de la MAM et des six logements.

Une grue a été installée sur le site et la démolition est quasi terminée. La durée des travaux est estimée à 12 à 14 mois, avec une livraison prévue pour fin 2027.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Parking — Accès et circulation

Mme Céline RAUCOULES soulève les difficultés liées au parking, dont l'**entrée est bloquée par la grue** du chantier de la MAM. Les véhicules ne peuvent plus y accéder.

Il est suggéré d'enlever les pierres situées entre le Pôle Santé et le nouveau parking afin de faciliter la circulation. Il conviendra également d'étudier la faisabilité d'une canalisation du flux de circulation.

Sollicitation de Mme Simon par P. Cuguillère **:** une question est posée quant à la copropriété du chemin donnant accès au parking. Ce chemin servant d'accès au parking, il serait possible d'envisager une acquisition pour motif d'intérêt général. Le Conseil Municipal convient d'examiner cette possibilité.

Présentation de l'association InSiTe

L'association InSiTe est présentée par Mme Annette COLLE membre du Collectif Castelnau Citoyenne et propose des services civiques pour les communes de moins de 1 500 habitants.

Les caractéristiques du dispositif sont les suivantes :

- Le service est gratuit pour la commune.
- La Mairie doit fournir un logement pour la durée de la mission (6 mois).
- Les domaines d'intervention couvrent la culture, le lien social et l'environnement.
- Possibilité de deux services civiques à l'automne 2027.

Des exemples de projets ont été présentés par M. Jean-Marie FRAYSSE illustrant l'opportunité de contribution aux projets de la Mairie.

Avis de M. le Maire : le projet est jugé intéressant. Une attention particulière devra être portée au recrutement. Le logement est envisageable (ancien presbytère). La question de qui pourrait assurer le tutorat se pose.

Interlocutrice : Mme Laurence ALZIEU — **Suppléante :** Mme Gisèle BERLIC.

Une présentation plus détaillée d'InSiTe pourrait être organisée par visioconférence les 24 ou 25 septembre 2026. Le Conseil Municipal prend acte et convient d'examiner cette proposition.

Sécurisation de la croix

Mme Laurence GEDDES informe le Conseil Municipal que le retour de la croix a été retardé pour des raisons de sécurisation.

Des travaux ont été récemment effectués : installation d'une grille et mise en place de l'éclairage. La société SOCOMI a établi une proposition d'alarme, avec différentes solutions envisagées.

Il est nécessaire d'obtenir l'avis de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), qui pourrait également participer au financement. La possibilité d'un système RAMSES relié à la gendarmerie est également évoquée.

Le Conseil Municipal prend acte et convient de solliciter la DRAC pour avis et modalités éventuelles de financement.

Proposition de police intercommunale

M. Christian MALET présente une proposition de mise en place d'une police intercommunale. Dix-huit communes seraient intéressées par ce dispositif, qui pourrait prendre la forme de gardes champêtres.

Les éléments financiers sont les suivants :

- Investissement : 4 500 €
- Coût récurrent : 6 500 € / an
- 52 vacations par an, soit 0,5 jour par semaine

La création d'un syndicat permettrait de gérer les problèmes rencontrés sur la commune : conflits de voisinage, chiens errants, stationnement, etc.

Alternative : une convention avec la commune de Gaillac pour l'utilisation de la police municipale éviterait la création d'un syndicat et toutes les contraintes afférentes.

Il est toutefois souligné que l'ensemble des membres du Conseil n'est pas forcément d'accord sur le besoin d'un tel dispositif. Le Conseil Municipal prend acte et convient de poursuivre la réflexion.

Présentation de l'association « La Ferme du Petit Poucet »

Mme Delphine Laforse présente l'association « La Ferme du Petit Poucet », dont la vocation est la sensibilisation au vivant et la redécouverte du vivant. L'association compte une centaine de bénévoles et mène des projets et chantiers participatifs.

Plusieurs exemples d'actions ont été présentés :

- Création d'une zone humide en partenariat avec le CNRS, avec aménagement d'un amphithéâtre la zone humide étant en contrebas.
- « Au fil du Tarn », devenu la caravane du Petit Poucet : présentation de la culture du vivant et lien social.
- Création d'un spectacle équestre, avec interventions en EHPAD et sur la place du village, financé par la CARSAT et l'ARS.
- Programmation culturelle : veillées, cabaret…

En cours : un film sur le « Roman de Renard » est en production. L'association rayonne dans toute l'Occitanie. La prochaine veillée est prévue le 3 octobre 2026.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Caserne de pompiers — Point d'information

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation concernant la caserne de pompiers à la suite de l'incendie ayant touché le bâtiment. Une enquête est en cours pour déterminer les causes.

Les premiers engins ont été réinstallés sous 24 heures. La caserne est provisoirement installée dans l'appentis de la salle omnisports. Une convention avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est à signer.

Sept modules Algeco arrivent le 16 septembre pour abriter les vestiaires, le réfectoire et les espaces administratifs. Ces locaux devraient être fonctionnels dans une semaine. Les adaptations sont prises en charge par le SDIS.

Un nouveau centre est prévu dans un délai de 2 à 3 ans. Le bâtiment concerné appartenait au départ au département. Un local de stockage a été prêté par M. Alexandre BOULOUS.

Une inquiétude a été exprimée quant au passage des pompiers à proximité de l'école. Une adaptation du stationnement est à prévoir. Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.